



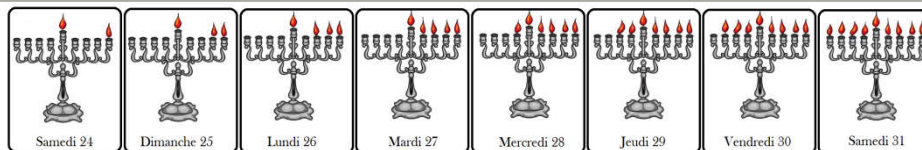
## HISTOIRE

Voici un passage du deuxième livre des Maccabéens, chapitre 6, 18-31 :  
« Eléazar, l'un des sages, homme avancé en âge et beau de visage, fut pressé de manger de la chair de porc, la bouche ouverte par force. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, marchait volontairement au supplice. Considérant ce qu'il lui faudrait souffrir, et endurant avec patience, il résolut de ne rien faire d'illicite par amour pour la vie. Ceux qui étaient présents, touchés d'une compassion coupable, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient pour lui, le prirent à part, et le prièrent de faire apporter les viandes dont il lui était permis de manger, pour feindre d'avoir mangé des viandes du sacrifice, comme le roi l'avait ordonné, afin que par cet acte, il fût sauvé de la mort; ils usaient donc de cette humanité à son égard, à cause de leur ancienne amitié pour lui. Mais lui, il commença à considérer la haute dignité de son âge et de sa vieillesse, les cheveux blancs qui accompagnaient sa noblesse naturelle, et les actes de sa vie sans tache depuis son enfance, et, selon les ordonnances de la Thora sainte établie par D-ieu, il répondit aussitôt en disant qu'il préférerait être envoyé dans le séjour des morts. Car il n'est pas digne de notre âge, dit-il, d'user d'une fiction qui serait cause que beaucoup de jeunes gens, s'imaginant qu'Eléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, aurait passé à la manière de vivre des païens, seraient eux-mêmes

trompés par cette feinte, dont j'aurais usé pour un petit reste de cette vie corruptible, et l'attirerais par là la honte et l'exécration sur ma vieillesse. Car, alors même que j'échapperais présentement aux supplices des hommes, je ne pourrais néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie ni après ma mort. C'est pourquoi, en quittant courageusement la vie, je paraîtrai digne de la vieillesse; et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, si je souffre avec joie et avec constance d'une mort honorable pour nos lois très vénérables et très saintes. Ayant proféré ces paroles, il fut aussitôt traîné au supplice. Ceux qui le conduisaient, et qui, peu auparavant, s'étaient montrés plus doux, passèrent à la colère, à cause des paroles qu'il avait dites, et qu'ils croyaient avoir été proférés par orgueil. Lorsqu'il fut sur le point de mourir sous les coups, il soupira et dit: D-ieu, qui avez la sainte sagesse, Vous savez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je supporte dans mon corps de rudes douleurs; mais dans mon âme je les souffre avec joie pour Votre crainte. C'est ainsi qu'il quitta la vie, et laissant non seulement aux jeunes gens, mais aussi à toute la nation, le souvenir de sa mort, comme un exemple de vertu et de fermeté ».

Tiré de Flavius Joseph

## Allumage



À ≈  
17h45

1. Existe t-il une obligation à Hanouka de faire des séoudot comme à Pourim ?

Il n'y a pas d'obligation, il sera toutefois bien de manger avec des chants, louanges et divré Torah car c'est pendant Hanouka que le Mizbéah fut inauguré.

2. Combien de Hanoukiot allume t-on par famille?

Les Sfaradim ont l'habitude d'allumer une Hanoukia par famille, les enfants pourront allumer pour la Mitsva de Hinoukh. Les Ashkénazim ont l'habitude d'allumer une Hanoukia par personne, sauf la femme (car elle est comme le mari).

3. Quelle est l'heure de l'allumage idéale ?

D'après le Shoulhan Arouch, on allume à la sortie des étoiles, et ainsi font les Sfaradim, et une grande partie des ashkenazim, mais certains allument au coucher du soleil.

4. Que faire si le mari est absent au moment de la sortie des étoiles ?

Soit la femme allumera sans le mari, soit le mari allumera quand il arrive, même tard.

5. Peut-on donner à allumer les autres nérot aux membres de la famille ?

Une fois que le maître de maison a allumé la bougie correspondante au jour, il pourra donner à un enfant arrivé en âge de Hinoukh, et à sa femme évidemment.

6. Un invité, doit-il allumer les bougies de Hanouka ?

S'il ne dort pas chez son hôte, il n'est pas quitte de l'allumage de ce dernier, même s'il l'aurait nommé Chalia'h. Par contre, s'il dort chez lui, il pourra se rendre quitte avec l'allumage de son hôte, à condition qu'il lui donne une pièce d'argent pour s'associer dans l'huile. Il peut aussi allumer tout seul. Cela est valable quand la femme de l'invité n'allume pas chez elle, car si c'est le cas, le mari absent sera quitte par l'allumage de sa femme.

7. Peut-on profiter de la lumière des nérot de Hanouka ?

Il est interdit d'en profiter pendant la première demi-heure de l'allumage, après la demi-heure, il sera permis d'en profiter ou de les éteindre.

8. Que faire si la Hanoukia s'est éteinte durant «la demi-heure» ?

Dès que l'allumage a eu lieu, la Mitsva est accomplie et on ne sera plus tenu de rallumer (à condition que l'huile prévue était suffisante pour une demi-heure) . Et s'il veut rallumer, il rallumera sans béraha (Rama 673,2).

9. Si on oublie «al hanissim» dans Birkat ou dans l'Amida, on ne recommence pas.

10. Si quelqu'un a oublié de faire la Béraha avant l'allumage, il pourra la faire tant qu'il n'a pas terminé, et même s'il ne reste qu'une seule bougie. S'il les a toutes allumées et qu'il ne reste que le chamach, il est trop tard, et ne fera que Chéassa Nissim et Ché'héyanou.

11. On lit le Hallel avec Béraha les huit jours, et même si on prie seul.

12. Pourquoi fêtons-nous Hanouka ?

Pour remercier Hachem et se rappeler des miracles qu'Il nous a faits. Les Hahamim ont instauré d'allumer les nérot 8 jours pour publier le miracle de la guerre gagnée et de la fiole trouvée qui brûla de façon miraculeuse durant 8 jours.

13. Lorsqu'on allume les bougies à la synagogue, faut-il laisser brûler une demi-heure ?

Il ressort des mots du Michna Béroura qu'il faudrait les laisser allumées une demi-heure. Le Michna Béroura Ich Matsliah explique qu'il faudra les laisser allumées seulement si quelqu'un se trouve encore dans la choule, sinon on peut les éteindre.

Mikhael ATTAL



Bon à savoir

# Les délices de 'Hanouka

## 1) Est-il préférable de se fatiguer à confectionner des mèches par soi-même tout en sachant que les nérot ne seront pas méhoudarot ou bien d'acheter les nerlight qui auront une parfaite lumière?

Le 'Hayé Adam expose un doute concernant l'écriture d'un Séfer Torah. Est-il préférable de l'écrire soi-même avec une écriture moyenne ou bien le faire écrire par un Sofer. Il laisse le doute sans réponse. Toutefois, le Dovev Mécharim écrit qu'il devra louer un Sofer de toute évidence. Il amène la preuve d'un Yerouchalmi dans Yoma qui traite d'un doute au sujet de la moisson du Omer. Si d'un côté, le Omer a été trouvé coupé et il est frais et d'un autre il y a du Omer sec à moissonner, il faudra favoriser le Omer frais et ce, bien qu'il annule la Mitsva de couper le Omer. Nous pouvons donc apprendre d'ici qu'il est préférable de pratiquer une Mitsva avec un Hidour (même si elle serait faite par l'intermédiaire d'un envoyé), plutôt que de la faire soi-même sans Hidour.

## 2) Est-il permis d'utiliser des bougies parfumées ou des bougies qui chantent Maoz Tsour pour Hanouka? Il est interdit d'utiliser les nérot de Hanouka, est-ce considéré comme une utilisation ?

Le Michna Béroura ramène deux raisons à cet interdit: Il faut que ce soit visible que l'allumage des nérot soit effectué pour la Mitsva afin de diffuser le miracle. Il faut aussi qu'il y ait une ressemblance avec la Ménora (dont les bougies sont interdites à l'utilisation), puisque le miracle est passé par l'allumage de la Ménora. Concernant la deuxième raison, l'utilisation des bougies de Hanouka (comme compter ses pièces) est interdite, le profit sans aucune utilisation est toutefois permis. Être passif en profitant de la lumière qui se dégage des nérot est permis. Il sera d'ailleurs permis de s'aider de la lumière des nérot (si la maison est plongée dans la pénombre) pour ne pas trébucher. Le fait que la bougie dégage une odeur agréable ou un joli son musical est considéré comme un profit passif, exactement comme l'homme qui admirerait la beauté de la lumière, émanant de ses bougies. Pour la première raison, le fait que les bougies soient allumées dans la Hanoukia et qu'elles soient accompagnées d'un chamach, prouve que les nérot sont allumées pour Hanouka et non pour une raison personnelle telles que la musique ou la bonne odeur. La diffusion du miracle est accomplie. Il est donc

permis d'utiliser des bougies parfumées ou chantantes.

## 3) Une famille habitant au dessus de 10 mètres de haut mais est entourée de tours de la même taille de sorte à ce que plusieurs voisins pourront voir la lumière, doit-elle allumer à la fenêtre?

Rav Elyachiv dit qu'on n'allume pas les nérot de Hanouka au-dessus de 10 mètres et même si plusieurs voisins peuvent les voir. Les Ha'hamim ont en effet instauré d'allumer vers le domaine public, et au-dessus de 10 mètres il n'y a plus d'effet sur le domaine public ; c'est pourquoi, il faudra allumer en bas de la cage d'escalier. Le 'Hazon Ich pense que la cage d'escalier n'est pas considérée comme une cour et il faudra donc allumer à la maison. La Gmara dans Chabat enseigne la ma'hloket entre Rabbi Yéhoua et Tana Kama.

« Si le marchand laisse sa bougie de Hanouka à l'extérieur et un chameau rempli de lin passe et brûle un bâtiment, le marchand doit tout rembourser et Rabbi Yehouda pense que puisqu'il a allumé la bougie de Hanouka avec permission il est patour.»

Le Hatam Sofer explique leur différend ainsi : selon Tana Kama, le marchand peut se rendre quitte en allumant à l'intérieur du magasin puisque cela suffit à diffuser le miracle, grâce aux gens qui entrent. Le fait qu'il ait voulu mieux faire la Mitsva, ne lui permettra pas d'être patour pour autant.

Rabbi Yéhoua pense lui que celui qui veut mieux faire la Mitsva entre aussi dans « la permission » et sera de ce fait patour de payer les dommages causés par sa bougie de Hanouka.

On peut déduire d'ici que le magasin se suffit des gens qui entrent pour appeler ça une diffusion du miracle, il pourrait donc à priori allumer à la fenêtre même au-dessus de 10 mètres.

Le Ma'hatsit Hachekel explique que même si les gens de la maison verront aussi bien la hanoukia à la fenêtre qu'à la porte, on l'allumera à la porte car cela crée une vraie différence par rapport aux autres jours de l'année et rappelle mieux le miracle. Le Chevet Halévi n'est pas d'accord et expose trois raisons pour lesquelles même si la hanoukia est au dessus 10 mètres il faudra la poser devant la fenêtre. 1) Pour les gens de la maison, elle est à moins de 10 mètres. 2) Il y a quand même des gens qui regarderont les nérot d'en bas. 3) Les voisins habitant en face les verront également.

## Aire de jeu

### Charade

Mon premier est une lettre de l'alphabet  
Mon second est la plante d'où provient un alcool connu  
Mon dernier est le bout de l'exil de Mitsraïm

Mon premier est une notion de limite (en hébreu)  
Mon second est une mitsva de la torah en changeant deux voyelles (en hébreu)

Mon troisième fait ressentir les douleurs  
Mon quatrième fait partie du son de l'âne  
Mon cinquième est un mot utilisé lors d'un dilemme  
Mon dernier est un synonyme d'exemple

### REBUS

1  He She ?

2  OFF

3  B C

## Voir plus Haut

### « Attacher sa vision à Hachem »

Nos sages nous rapportent dans le traité Chabat 21b, que la fiole d'huile pure que les Hachmonaim trouvèrent dans l'enceinte du Heikhal ne contenait que la quantité suffisante pour allumer la Ménora une nuit. Or, il est écrit dans le Sefer Chéiltot de Rav Ahay Gaon que cette fiole d'huile ne contenait même pas de quoi allumer la Ménora une nuit.

Comment le Chéiltot peut-il apporter un avis différent de celui mentionné dans la Gmara ?

Le Rav Moché Teitelbaum résout cette problématique en rapportant l'enseignement de l'Admour de Apta expliquant le sens du verset dans Chir Hachirim (7,5) « Tes yeux sont comme les sources de Hechbon ». Afin de saisir la signification de cette image poétique, le Ohev Israel nous cite la Gmara

dans Baba Metsia 42a, enseignant que la Béraha ne réside pas sur une chose qui a été mesurée, pesée ou comptée à cause du Aïn Ara (mauvais œil) pouvant sévir sur cet élément matériel. Néanmoins, un Tsadik n'attirera pas le Aïn Ara sur quoi que ce soit qu'il compterait, du fait que ce dernier est capable de voir dans chaque chose la présence et la force d'Hachem qui l'anime et la maintient en vie. Le juste attache donc, de par sa sainte vision tout élément matériel à sa source primordiale (Hachem) et peut attirer alors, à partir de cette source infinie, un flux de bénédictions éternellement.

C'est ainsi qu'on peut maintenant comprendre le sens des mots du Passouk. En effet, Hachem parle au tsadik et lui déclare : Tes yeux saints étant constamment connectés à Moi et à Mes sources ne feront qu'attirer la Béraha et ce, malgré le fait que tu

passes par un compte.

On peut alors expliquer que bien que les Hachmonaim ne découvrirent qu'une seule fiole d'huile pure ne contenant même pas (Chéiltot) la quantité pour allumer la Ménora pour une nuit, ces derniers, de par leur vision gardée pure et sainte, connectèrent le contenu de cette fiole vers Hachem, si bien qu'ils assistèrent au miracle de voir le volume de cette fiole augmenter et atteindre le volume de 3 log et demi (quantité nécessaire pour l'allumage d'une nuit). La source de Rav Ahay Gaon et celle de la gmara sont donc tout à fait conciliables.

## MAOZ TSOUR

Ce chant rappelle les péripéties de l'histoire du peuple Juif, et les délivrances que Hachem nous a apportées. Le chant commence par une louange envers Hachem.

Le texte est composé ensuite de 5 paragraphes, chacun d'entre eux rappelle que les bné Israël ont dû faire face à une civilisation différente voulant chacune sa destruction.

Le premier paragraphe louant la bonté divine: Hachem, Tu es, le rocher puissant, tu es ma délivrance, seulement à Toi il convient de louer, construis à nouveau Ta maison où je pourrai à nouveau prier, on y offrira un Korban de remerciements au moment où tu extermineras les ennemis moqueurs, alors nous célébrerons en chantant, l'inauguration du Mizbéah, qui a eu lieu à Hanouka.

Le paragraphe suivant parle de l'exil Égyptien: Mon âme s'est rassasiée de souffrance, ma force s'est perdue dans la tristesse. Ma vie était amère à cause du dur labeur, lorsque je me trouvais esclave de l'Empire Égyptien (comparé au veau, Jérémie 26,20). Et par Sa main puissante, Hakadoch Baroukh Hou délivre Son peuple privilégié. L'armée de Paro ainsi que ses partisans, coulèrent comme une pierre dans les profondeurs de la mer.

Le troisième paragraphe parle de l'exil Babylonien : Au Beth Hamikdash, Hachem m'a conduit, et dans Sa maison aussi, je n'ai pas eu de tranquillité, car Névou'hadnetsar arriva et m'exila en Babylone à cause de mes fautes. Je lui ai servi du vin «poison», fait allusion aux fautes que les juifs ont faits à cette époque qui sont un poison pour leurs âmes. La fin de l'exil put voir le jour, par l'intermédiaire de Zéroubavel, 70 ans après le début de l'exil, j'étais sauvé.

Le quatrième couplet fait référence aux souffrances et aux décrets subis à Pourim : Abaisser Mordékhai (Béroch selon la gmara dans Méguila) à terre, tel était le but d'Haman. Mais ce désir s'est retourné contre lui et son orgueil s'effaça. Tu as élevé Mordékhai et tu as supprimé définitivement le nom de l'ennemi. Ses nombreux enfants ainsi que ses biens sur l'arbre tu as fait pendre. Ses biens n'ont pas été pendus, c'est une expression pour faire comprendre qu'ils lui ont été enlevés.

L'avant dernier paragraphe traite de l'histoire de Hanouka : Les Grecs se rassemblèrent pour me combattre, qui était l'époque où vivaient également les Hashmonaim. Ils fendirent les murs du Beth Hamikdash et impurifièrent toutes les huiles présentes. Du petit flacon pur restant, se produisit un miracle pour les Béné Israël (comparés au Chochana). Les sages intelligents de l'époque fixèrent 8 jours de chants et d'allégresse pour les générations à venir.

Le dernier morceau est une prière pour que Hachem nous sauve de cet exil qui est le notre :

Hachem ! Dévoile Ton Saint Bras et fait approcher la délivrance qui est synonyme de la fin de l'exil et l'arrivée de Ton salut. Venge le sang des juifs Tes serviteurs, de ce peuple impie. Car la venue de la Guéoula est trop longue pour nous et les mauvais jours n'en finissent plus. Repousse les enfants de Edom vers l'obscurité et fait nous revenir nos 7 guides. La Gmara dans Souka raconte que ces guides étaient : David au centre, Adam Chet et Metouchéla'h à sa droite, Avraham Yaacov et Moché à sa gauche.



## MINHAGUIMS



**Il existe un minhag chez les juifs européens et Yéménites, de donner de l'argent aux enfants pendant hanouka ; beaucoup de raisons ont été données à cela.**

- 1) Rav Haim Kaniweski explique que la source de ce minhag, provient du Maguen Avraham qui dit que les enfants pauvres avaient l'habitude de faire du porte-à-porte pendant hanouka. Certains ont donc pris l'habitude de donner à tous les enfants. D'autres expliquent que l'on donne à tous les enfants pour ne pas faire honte à ceux qui n'ont vraiment pas.
- 2) Le Z'hron Avraham explique que cela provient du Rambam qui raconte que les Grecs avaient confisqué tous les biens des juifs, en souvenir de ce périple, nous distribuons de l'argent aux enfants.
- 3) Le Sefer Hatodaa ramène que hanouka est la fête du hinoukh (même racine) et la base de l'éducation doit être pour la torah, c'est la raison pour laquelle on distribue de l'argent, pour les attirer vers la torah.
- 4) Le Rav Cahanman rejoint à peu près la même idée, en expliquant que cela découle du fait qu'à l'époque, les Grecs leur avait interdit l'étude de la Torah et qu'ainsi ils s'y étaient détachés, en contrepartie on leur distribuera de l'argent pour leur faire retrouver le goût.
- 5) Le Rabbi de Loubavitch explique que c'est pour les éduquer à la Mitsva de Tsédaka (qu'est-ce qu'un enfant juif peut faire avec de l'argent mis à part de la Tsédaka) contrairement aux Grecs qui inculquaient que le but de la vie est le matériel, on leur enseignera que le matériel n'est qu'un instrument du spirituel.
- 6) D'un autre côté, d'autres expliquent que bien que ce minhag provient à priori des goyim, on le gardera car il prodigue du bien aux enfants. Rav Kaminetski penche pour sa part, pour dire qu'ils ont eux copié sur notre minhag.
- 7) Enfin, Rav Haim Falagi disait qu'il existe des sources mystiques à ce minhag. Les juifs d'Irak et d'Algérie quant à eux distribuent à leurs enfants des gâteaux dans lesquels ils cachaient des pièces.

A quel moment distribue t-on les pièces?

On raconte que le Hafets Haim le faisait juste après l'allumage de la Hanoukia. Le Steipeler les distribuait seulement le 5eme jour; comme l'explique Rav Haim Kaniewsky car le 5eme jour ne tombe jamais un Chabat. D'autres expliquent que cela est en rapport avec le prince du jour (qui apportait ce jour là un korban pour l'inauguration du michkan) qui était de la tribu de Chimon d'où sortaient les enseignants responsables de l'éducation des enfants.

D'où provient le minhag de donner des cadeaux ? Quatre avis différents ont été donnés.

- 1) Ce n'est qu'un dérivé des pièces de Hanouka.
- 2) Car c'est un bon moyen de garder les enfants éveillés pendant l'allumage
- 3) On préférera les cadeaux à l'argent pour ne pas habituer les enfants au goût de l'argent.
- 4) Cela provient de l'habitude goy d'offrir des cadeaux à leurs enfants pendant cette période.

**Il existe un autre minhag Européen, de jouer à la toupie pendant Hanouka; Pourquoi?**

- 1) Le Sefer Minhagué Yéchouroun explique que cela provient de l'époque des Hachmonaïmes, pendant laquelle les Grecs avaient interdit aux juifs d'étudier la Torah. Ils continuèrent à étudier en cachette. Dès que les Grecs étaient aperçus, ils cachaient leurs livres pour sortir leurs toupies en faisant semblant d'y jouer.
- 2) Le Avné Nézer dit que puisque aujourd'hui on allume dans la maison et à des heures tardives, on a pris la coutume de jouer à la toupie afin que les enfants restent éveillés et ainsi on pourra réciter la béra'ha (NDLR: il faut au moins deux personnes éveillés pour prononcer la béra'ha).
- 3) Afin que la famille reste devant la Hanoukia dans une ambiance calme et joyeuse.
- 4) Le Sefer Taamé Haminhagim explique que pendant Hanouka on tourne la toupie en tenant le haut pour montrer que le miracle est venu d'en haut, puisque les juifs n'avaient pas fait une vraie Téchouva, contrairement à Pourim où l'on tourne la crécellé en attrapant le bas, puisque le miracle est venu grâce à ceux qui ont fait une vraie téchouva en décrétant des jeûnes. On pourrait ajouter le fait qu'à Hanouka, les décrets étaient dirigés vers le haut ( spirituel), à cause de l'assimilation, contrairement à Pourim où ils étaient dirigés vers le bas ( matériel), l'intention d'Haman était de nous exterminer.

Il est à noter que ce Minhag était très répandu dans les contrées ashkénaze et que beaucoup de Gdolimes y ont joué.

On raconte que le Hatam Sofer avait une toupie dans sa poche durant tout Hanouka et la sortait pour la prêter à ses proches afin qu'ils accomplissent et fassent perdurer ce minhag. Ainsi rapporte Rav Haim Kaniewsky qu'il y jouait dans son enfance mais seulement les enfants et pas le Chabat.

**Pourquoi mangeons-nous des beignets pendant Hanouka ?**

- 1) Il est généralement expliqué que leurs cuissons dans l'huile nous rappelle le miracle de la petite fiole d'huile
- 2) Rav Chlomo Zalman Oyerbah explique quant à lui que lors de la purification du Beth Hamikdash, ils ne surent pas le purifier; ils durent mettre les pierres à la gniza et en furent attristés. Ils ont décidé de manger des fritures afin de ne réciter que al hami'hya où le Mizbéa'h est mentionné, alors qu'il n'est pas inscrit dans le birkat hamazon.
- 3) Car en Ydich, beignet se dit «Latkess» qui ressemble au terme «haillons» en Ydich pour nous rappeler qu'après leur reconquête, ils rebouchèrent les trous effectués dans les murailles par les Grecs, qui ressemblaient à des haillons rapiécés.
- 4) Après les décrets d'interdictions de pratique de la Torah, certains faisaient frire des beignets et en profitaient pour y allumer leurs mèches des nérot de Hanouka.



## Paroles de nos Sages

1) Il est écrit dans la Gmara dans Souka, tout celui qui est plus grand que son ami, son Yetser ara est aussi plus grand que celui de son ami. Rav Yehezkel Levinstein explique que ce dicton ne s'applique pas seulement pour les hommes entre eux mais aussi pour les jours entre eux. Le Yetser Ara est plus fort dans les grands jours afin que l'homme passe à côté des grandes occasions.

2) Le Midrach Tan'houma dans la Parachat Tetsavé rapporte les paroles de Rabbi Hanina qui racontait que la Ménora vivait tous les jours sur des Nissim et que quand ils l'allumaient à Roch Hachana, elle ne s'éteignait plus jusqu'à la fin de l'année. Quel est le nesh de Hanouka ? A priori toute l'année la Ménora tenait grâce aux miracles !

Rav Elyachiv explique qu'il est vrai qu'à l'époque où les juifs se comportaient correctement, les miracles étaient journaliers et cela n'aurait rien changé, mais au moment où les Grecs sont entrés et ont totalement impurifié le Beth Hamikdach, et malgré tout Hachem a fait ce miracle, il faut à tout prix que cela reste gravé à jamais.

3) Beth Chamay disent qu'il faut allumer le premier jour huit bougies et descendre, tandis que Beth Hillel disent qu'il faut allumer une bougie le premier jour et ainsi de suite... Quel est le fond de leur discussion ? Il y eut en réalité deux victoires dans cette guerre. Une victoire sur le fait qu'ils avaient

vaincu les Grecs et se sont défaits de leur joug et une autre victoire sur le fait qu'ils aient récupéré le Beth Hamikdach et déchiré les décrets contre eux.

Beth Chamay pensent que le miracle est en premier lieu, la victoire physique contre les Grecs et la victoire est à son comble le premier jour et chaque jour elle perd de l'importance. Beth Hillel ont compris que l'essentiel du miracle c'était le miracle spirituel et le premier jour tout était impur. Chaque jour le Beth Hamikdach gagnait en pureté jusqu'au 8eme jour où tout était de nouveau pur.

4) Il y a une plus grande possibilité d'évolution pendant Hanouka et Pourim que lors des trois fêtes. Car Pourim et Hanouka peuvent être accomplies pleinement avec chacune de leurs mitsvot, contrairement aux trois fêtes où il manque les korbanot et la montée à Yerouchalaim.

5) Quelle est la raison pour laquelle, les Hahamim ont voulu que la diffusion du miracle se fasse dans la rue spécialement et pas à la maison comme on peut le faire en mangeant le Korban Pessah ou en racontant la sortie d'Egypte et la Méguila ?

Pessah et Pourim furent des fêtes reconnues par le monde entier, car Hachem a fait Ses miracles aux yeux de tous, il n'y a donc pas besoin de festoyer publiquement, contrairement à Hanouka où le miracle de la Ménora était caché aux yeux de tous, il faut

donc à tout prix, aujourd'hui encore, diffuser au maximum ce fabuleux miracle.

6) Pourquoi est-il nécessaire de mentionner dans «al hanissim» le fait que Hachem nous a sauvés par Sa grande Miséricorde, ברחמך הרבים ?

Le Beth Yossef explique au sujet de la Béraha du Gomel où il est écrit : « Hagomel Lé'hayavim.. » , quel est ce langage de Hayavim ?

Il explique que bien que nous ne soyons pas méritants, Hachem nous a quand même fait Ses bontés. Il en est de même pour Hanouka que bien que nous n'étions pas méritants, Hachem a agi avec nous par Sa grande miséricorde

7) Rav Itshak Blaser racontait sur son Rav, que lorsqu'un homme venait pendant Hanouka pour lui raconter quelque chose de triste, il le faisait taire. S'il est interdit de prononcer un Hespaid sur un mort, il est aussi interdit d'être triste.

8) L'essentiel du miracle de Hanouka c'est le fait qu'ils aient trouvé une fiole d'huile pure après toutes les impuretés qu'ils ont rentrées dans le Beth Hamikdach.

Ce miracle n'était pas unique puisque jusqu'aujourd'hui, après tout ce que les juifs ont traversé, ils continuent encore d'augmenter la Torah dans le monde et se trouvent toujours parmi nous des Gdolim, ceci est un vrai miracle et c'est le même miracle que la fiole d'huile.

Tiré du Rav Zilberstein



## Enigmes



**Énigme: Deux hommes allument côte à côte avec l'huile provenant d'une même plante et les mêmes mèches, un des deux aura accompli une Mitsva, l'autre une avéra ?**

Le Choul'han Arou'h fait la différence entre les huiles et mèches permises Chabat où seulement celles qui brillent bien sont valables contrairement à Hanouka où toutes les mèches et huiles sont permises. Chabat, il y a lieu de craindre que si la flamme ne prend pas bien, le baal habayit va faire bouger l'huile vers la mèche afin que cette dernière prenne bien l'huile et brille mieux. Ce n'est pas le cas de Hanouka puisqu'il est interdit d'utiliser la lumière et il ne viendra donc pas à toucher les nérot même si c'est Chabat.

Le Rama précise tout de même que le risque de toucher l'huile des nérot de Hanouka se précise une fois que la demi-heure s'est écoulée. En effet, il est permis d'utiliser l'huile des nérot après la demi-heure. Revenons à notre énigme: Il s'agirait donc d'un vendredi soir, Réouven a mis pile une demi-heure d'huile, Chimon a mis plus qu'une demi-heure. Réouven a donc fait la mitsva d'allumer, Chimon aura également fait la Mitsva d'allumer mais aura fait la avéra de rentrer dans le safek qu'il viendra peut-être déplacer l'huile vers la mèche. Il faut rappeler que cet interdit existe seulement si l'huile mise dans la Hanoukia est de mauvaise qualité.

**Énigme: Dans quel cas, on pourra allumer les nérot de Hanouka uniquement si l'huile n'est pas apte à être mangée (dans un accompagnement)?**

Le Kaf Ha'hayim explique qu'une huile qui aurait passé la nuit sous le lit où un homme a dormi, sera interdite pour l'allumage de Chabat et de Hanouka. Car, sur chaque aliment qui est resté sous un lit règne un mauvais esprit, il sera donc interdit à la consommation et du fait qu'il est interdit à la consommation il sera aussi interdit pour la mitsva.

Si toutefois, l'huile placée sous le lit est immangeable au départ, cette hala'ha ne s'applique pas; l'huile sera donc utilisable pour la mitsva.

L'énigme est donc résolue: si deux huiles auraient passé la nuit sous le lit et que l'une d'entre elles serait immangeable, on ne pourra utiliser que cette dernière.

**Énigme: Quelle huile pourra être utilisée pour Chabat et pas pour Hanouka?**

Dans le livre Dere'h Emouna, il ramène plusieurs posskim comme quoi l'huile de l'année de la Chémitta serait permise pour l'allumage de Chabat mais pas pour Hanouka. Étant donné que l'on allume Chabat pour profiter de la lumière contrairement à la lumière de Hanouka, il sera interdit d'allumer les nérot de Hanouka avec l'huile de la 7eme année.

Il faut quand même noter l'avis du Minhat Chlomo ainsi que celui de Rav Elyachiv Zatsal qui pensent que l'on pourra aussi allumer la hanoukia avec l'huile de Chémitta.

**Énigme : Dans quel cas on fera le Birkat Hamazon pendant Hanouka sans avoir besoin de dire Al Hanissim ?**

Il s'agit d'un Chabat où l'on aura oublié Retsé et pas Al Hanissim. Il faudra refaire le Birkat pour lire Retsé, mais on ne sera pas tenu de relire Al Hanissim. (selon le Maguen Avraham)

**Énigme : Dans quel cas, il faudra dire Chéhé'héyanou le premier soir et le deuxième soir ?**

Le Maharchal avait pour habitude d'acheter une nouvelle Hanoukia, sur laquelle il allumait seulement à partir du deuxième soir. Il refaisait donc Chéhé'héyanou sur la nouvelle Hanoukia. Rav Elyachiv explique que l'intention du Maharchal était peut-être de répondre à la question du Beth Yossef, pourquoi fêtons-nous Hanouka 8 jours alors qu'il y avait suffisamment d'huile pour un jour, il n'y a donc que 7 jours de miracle. Le Maharchal voulait donc allumer les nérot le premier jour en souvenir du nesh de la guerre et les autres jours en souvenir du nesh de l'huile. C'est pourquoi il tenait à faire la béra'ha deux fois.

Tiré du Rav ZILBERTSTEIN

# 'Hanouka Saméa'h